

COMMUNE DE MONTELEGER  
Département de la Drôme

# MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## Pièce 5.2 – Plans de zonage

Procédure	Prescription	Arrêt	Enquête publique	Approbation
Révision du PLU	07/09/2010	18/12/2014 28/05/2015	30/09/2015 au 30/10/2015	14/12/2015
Modification simplifiée n° 1	25/01/2017	-	-	12/06/2017
Modification N° 1	28/02/2017	-	19/05/2017 au 19/06/2017	12/07/2017



Année	Approuvé par	Date	Objet de la révision
2017	12/07/2017	12/07/2017	Modification n°1

M COMMUNE COMMUNE 12/07/2017 Modification n°1

- Légende**
- Contours zones P.L.U.
  - Zone d'extension urbaine à dominante d'habitat de densité faible
  - Zone urbaine à vocation d'accueil des équipements hospitaliers
  - Zone urbaine à vocation d'accueil d'activités industrielles, artisanales et commerciales
  - Zone urbaine à vocation d'accueil d'activités de détente, de sports et de loisirs
  - Zone à urbaniser à vocation d'accueil d'activités industrielles, artisanales et commerciales urbanisable sous la forme d'une opération d'ensemble
  - Zone naturelle
  - Zone agricole
  - Zone agricole correspondant aux zones humides situées au sein de la zone agricole
  - Construction non cadastrée ou permis accordé
  - Empreinte de la plateforme
  - Marge de recul des habitations par rapport à l'axe
  - Marge de recul des bâtiments autres que des habitations par rapport à l'axe
  - Zone de bruit

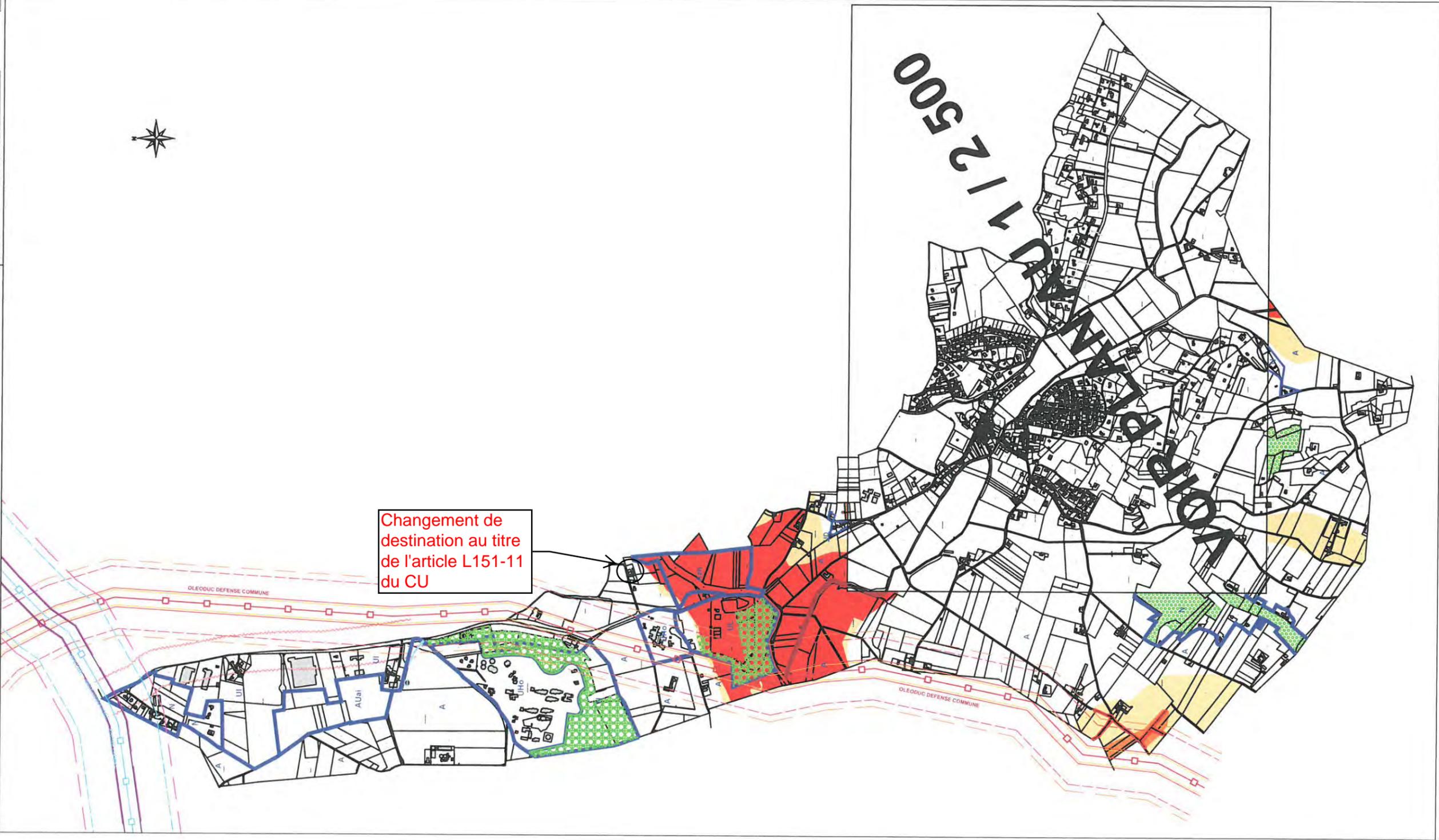
**Emplacements réservés**

SP	Usage	Localisation	Surface	Surface
ER1	Création de voirie	Quartier Beauport	Construction	1 773 m <sup>2</sup>
ER2	Dimensionnement des bords de trottoir et des bords de chaussée	Le long des bords de trottoir et des bords de chaussée	Construction	22 117 m <sup>2</sup>
ER3	Création d'un équipement sportif	Les Champs	Construction	1 760 m <sup>2</sup>

- Protections environnementales**
- Protection du paysage en application de l'article L123-5-7° du code de l'environnement
  - Espaces boisés classés

- Risques naturels**
- Zone rouge R1 correspondant aux vecteurs d'aléa moyen et fort affectant le centre urbain
  - Zone rouge R2
  - Zone rouge R3
  - Zone bleue B

- Risques technologiques**
- correspond à la canalisation de transport d'hydrocarbures exploitée par la société du Pipetier Méditerranée Rhône (SPMR)
  - ELS : Zone des effets letaux significatifs
  - EL : Zone des effets letaux
  - EL PC : Zone des effets letaux
  - ELS PC : Zone des effets letaux significatifs
  - correspond au tracé du pipeline CDC1 (Module de Défense Commune n°1) exploitée par la société TRAPSA
  - ELS : Zone des effets letaux significatifs (Grande brèche)
  - EL : Zone des effets letaux (Grande brèche)
  - EL : Zone des effets letaux (petite brèche)
  - ELS : Zone des effets letaux significatifs (Petite brèche)



Changement de destination au titre de l'article L151-11 du CU

1 / 2 500

N°	Date	Approuvé par	Objet
1	2010	Commission d'Urbanisme	Adoption du Plan Local d'Urbanisme
2	2011	Commission d'Urbanisme	Modification de l'annexe I (Zones d'habitat de densité élevée à moyenne)
3	2012	Commission d'Urbanisme	Modification de l'annexe I (Zones d'habitat de densité moyenne à faible)
4	2013	Commission d'Urbanisme	Modification de l'annexe I (Zones d'habitat de densité élevée à moyenne)
5	2014	Commission d'Urbanisme	Modification de l'annexe I (Zones d'habitat de densité élevée à moyenne)
6	2015	Commission d'Urbanisme	Modification de l'annexe I (Zones d'habitat de densité élevée à moyenne)
7	2016	Commission d'Urbanisme	Modification de l'annexe I (Zones d'habitat de densité élevée à moyenne)
8	2017	Commission d'Urbanisme	Modification de l'annexe I (Zones d'habitat de densité élevée à moyenne)

M COMMUNE COMMUNE 12/07/2017 Modification n°1

- Légende**
- Contours zones P.L.U.
  - Zone urbaine bâtie ancien - fonction centre urbain
  - Zone d'extension urbaine à dominante d'habitat de densité élevée à moyenne
  - Zone d'extension urbaine à dominante d'habitat de densité élevée à moyenne avec une limite de hautes densités
  - Zone d'extension urbaine à dominante d'habitat de densité moyenne assurant la transition entre quartiers centraux et les quartiers de faible densité
  - Zone d'extension urbaine à dominante d'habitat de densité faible
  - Zone urbaine à vocation d'accueil des équipements publics
  - Zone urbaine à vocation d'accueil des équipements scolaires (lycée agricole)
  - Zone urbaine à vocation d'accueil des équipements hospitaliers
  - Zone urbaine à vocation d'activités de détente, de sports et de loisirs
  - Zone à urbaniser à vocation d'habitat urbanisable sous la forme d'une opération d'ensemble
  - Zone à urbaniser à vocation d'habitat urbanisable sous la forme d'une opération d'ensemble
  - Zone naturelle
  - Zone agricole
  - Zone avec Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Servitude de mixité sociale au titre du L.123-1-5-4° du Code de l'urbanisme.  
 Le secteur devra comporter 10% de logements locatifs aidés.  
 Construction non cadastrée ou permis accordé
- Marge de recul des bâtiments autres que des habitations par rapport à l'axe  
 Emprise de la plateforme  
 Marge de recul des habitations par rapport à l'axe

**Emplacements réservés**

N°	Usage	Législation	Bénéficiaire	Surface (en m²)
1	Bassin de rétention des eaux	Cité des Monédières - rue des Jardins	Commune	2 365 m²
2	Élargissement de voirie	Cité des Monédières - rue des Jardins	Commune	591 m²
3	Élargissement de voirie	Saint-Amant - route de Montbrison	Commune	930 m²
4	Changement de plan de voirie lié à la mise en place d'un aménagement paysager	Le long des berges du Rhône (projet de mise en tal caténaux)	Commune / GRED Rhône	23 717 m²
5	Création d'un parc paysager	Cité des Monédières	Commune	1120 m²
6	Création d'un équipement sportif	Les Ombrières	Commune	7 700 m²
7	Création de bâtiments techniques	Peiron - Le Cognet	Commune	3 925 m²

- Protections environnementales**
- Protection du paysage en application de l'article L123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme
  - Espaces boisés classés
- Risques naturels**
- Zone rouge R1
  - Zone rouge R2
  - Zone rouge R3
  - Zonage bleue B
- Risques technologiques**
- correspond à la canalisation de transport de gaz naturel exploitée par GRT Gaz Région Rhône Méditerranée
  - ELS : Zone des effets létaux significatifs
  - EL : Zone des effets létaux

